



### ZONE BLANCHE

Le projet d'éradication de la zone blanche de La Folletière suit son cours.

Après plusieurs modifications imposées par des contraintes techniques, un site a enfin pu être retenu.

Celui-ci permettra d'implanter définitivement le pylône nécessaire à la pose des antennes de téléphonie mobile par les opérateurs.

Outre sa capacité à permettre une connexion fiable des antennes aux réseaux des opérateurs, ce site présente un intérêt majeur pour le projet.

En effet, il permettra de sortir du « désert téléphonique » non seulement La Folletière, mais aussi tous les bourgs environnants (Fréville, Betteville, Mont de l'If, Carville-la-Folletière...), sans compter l'intérêt pour les secours. Au final, l'opération, fortement subventionnée, présentera un reste à charge pour la commune d'environ 30 000 € (sur un total de 130 000 €).

Pour obtenir plus d'informations, veuillez vous renseigner en mairie.



### CARTES GRISES

Suite à la création de la commune nouvelle, nous avons tous changé d'adresse. Évidemment, nous n'avons pas changé de domicile pour autant.

Dans ce cas, le délégué interministériel à la sécurité routière indique que la mise à jour des cartes grises n'est pas obligatoire.

Toutefois, pour ceux qui souhaitent observer les recommandations des autorités, ils peuvent procéder à la mise à jour de leur adresse sur le site de la préfecture (<http://www.seine-maritime.gouv.fr>).

Pour les anciennes plaques d'immatriculation, qui devront donc être changées, le conseil municipal a décidé une prise en charge par la mairie du coût des nouvelles plaques, sous certaines conditions.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez vous renseigner en mairie, ou consulter notre site.

### CANTINE SCOLAIRE DE FRÉVILLE

Les travaux de la cantine scolaire de Fréville avancent. Aux dernières nouvelles, et après quelques retards pris, la réception de l'ouvrage devrait intervenir fin juin.

#### **Ras-le-bol !**

*La commission Cadre de Vie fait son possible pour fleurir, bénévolement, la commune. Merci à tous ceux qui jugent utile de déflorir derrière elle !*

### SITE INTERNET

Retrouvez les informations de ce bulletin, et bien d'autres, sur le site internet de Saint Martin de l'If :

<http://saintmartindelif.fr>

Et comme toujours, n'hésitez pas à nous contacter via le site pour nous proposer un article ou du contenu que vous souhaitez voir y paraître.

## SÉCHERESSE

Dans un arrêté du 24 mai 2017, la préfecture de Seine-Maritime constate le franchissement du seuil de crise de sécheresse sur notre commune.

En effet, la situation hydrologique de nos bassins versants est alarmante : les quantités de pluie tombées sur notre territoire depuis le début de l'année sont très insuffisantes. De ce fait, les nappes phréatiques ne peuvent reconstituer leurs réserves.

Le seuil de crise est le niveau d'alerte le plus haut. Il est donc désormais interdit de :

- ✓ vidanger/remplir une piscine ou un plan d'eau,
- ✓ arroser pelouses, espaces verts et potagers,
- ✓ laver les véhicules,
- ✓ nettoyer les terrasses, façades.

Ces mesures s'appliquent aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels.

Rappelons enfin que le fait de contrevenir à ces mesures de restriction peut être puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5ème classe (soit jusqu'à 1 500 €).

## AGENDA

<b>SAMEDI 24 JUIN</b> BETTEVILLE - ÉCOLE	<b>KERMESSE</b> À PARTIR DE 11H00
<b>SAMEDI 1<sup>ER</sup> JUILLET</b> FRÉVILLE – ÉCOLE MAT.	<b>FÊTE DES ENFANTS</b> 11H00 – 17H00
<b>SAMEDI 1<sup>ER</sup> JUILLET</b> FRÉVILLE	<b>RANDONNÉE VÉLO SUR LA VOIE VERTE</b> DÉPART AU FOYER RURAL – 9H00
<b>8 &amp; 9 JUILLET</b> FRÉVILLE	<b>FÊTE DE LA SAINT-MARTIN</b> SALLE ANTOINE CORNEILLE

## HORAIRES DE MAIRIE

Quelques changements ont récemment affecté les horaires d'ouverture de vos mairies.

Désormais, la mairie déléguée de **Betteville** fermera ses portes à 18h30 le mardi soir. Pas de changements le vendredi (16h00 - 19h00).

A **Mont de l'If**, la permanence a désormais lieu le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, de 18h00 à 19h00.

A **La Folletière**, c'est le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois que vous pourrez vous rendre en mairie, de 17h30

à 18h30. Toutefois, notez que la permanence n'est assurée que du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.

Pour **Fréville**, pas de changements : les lundis de 15h00 à 19h00, les mardis et jeudis de 11h00 à 12h00, et les vendredis de 18h00 à 19h00.

Dans tous les cas, vos élus restent évidemment disponibles sur rendez-vous, en dehors de ces horaires.

Enfin, retrouvez tous les horaires de vos mairies sur le site de la commune, <http://saintmartindelif.fr>, rubrique « Vie pratique > Mairie ».

### Contactez-nous !

Pour contacter les services généraux de votre mairie :  
[mairie@saintmartindelif.fr](mailto:mairie@saintmartindelif.fr)

Notez également que l'adresse de contact a changé pour vos réservations pour la cantine scolaire de Fréville :

[periscolaire@saintmartindelif.fr](mailto:periscolaire@saintmartindelif.fr)

## L'ÉTÉ ARRIVE...

Rappelons donc quelques règles afin que chacun puisse profiter des beaux jours.

Tout d'abord, les travaux utilisant des outils bruyants (tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, scies électriques, etc.) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

<b>LUNDI AU VENDREDI</b>	8h30 – 12h00	14h30 – 20h00
<b>SAMEDI</b>	9h00 – 12h00	15h00 – 19h00
<b>DIMANCHE / JOURS FÉRIÉS</b>	10h00 – 12h00	

(arrêté préfectoral n°2014-101 du 8 octobre 2014)

Par ailleurs, il appartient à chacun d'entretenir ses bordures de voirie (trottoirs, talus, etc.).

Aussi, les produits phytosanitaires étant désormais interdits, nous vous proposons une recette écologique de désherbant.

Mélangez 200g de sel avec 3 litres de vinaigre blanc, et vous obtiendrez un produit efficace pour éliminer les mauvaises herbes.

Rappelons enfin que le brûlage des déchets verts, et notamment des branchages, est également interdit. Pour leur élimination, veuillez les apporter en déchetterie.

Mairie de Saint Martin de l'If  
47 rue d'Yvetot – Fréville – 76190 Saint Martin de l'If

Mairie déléguée de Betteville : 02.35.91.27.60  
Mairie déléguée de Fréville : 02.35.91.27.15  
Mairie déléguée de la Folletière : 02.35.92.35.27  
Mairie déléguée de Mont de l'If : 02.35.92.00.55



Directeur de la publication  
Sylvain GARAND

Rédaction, conception, réalisation et impression  
Mairie de Saint Martin de l'If  
Commission Communication  
Tirage : 700 exemplaires